

Code Vestimentaire

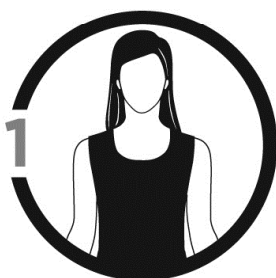
MARIE RIVIER

L'élève s'engage à se vêtir d'une façon convenable et décente pour une maison d'éducation, sans casquette ni couvre-chef.



Le chandail sans manche ou le t-shirt est accepté s'il respecte les conditions suivantes :

1. La bretelle a une largeur équivalente à l'illustration ci-dessous;
2. Le dessus de l'épaule et l'omoplate sont couverts;
3. Le soutien-gorge est bien dissimulé.



**Le port du t-shirt est obligatoire pour toutes les activités se déroulant dans le complexe sportif.*

La jupe ou le bermuda est accepté aux conditions suivantes :

- Couvrir les sous-vêtements en tout temps
- Avoir une longueur décente et convenable

Comment s'en assurer ?

1. Allonge le bras le long de ton corps;
2. Laisse la main ouverte (doigts allongés) le long de ta cuisse;
3. Vérifie si le bord du vêtement est légèrement plus long que l'endroit où se termine les doigts.

